

FICHE PRATIQUE:

Déclarer la construction d'un abri de jardin de 5 à 20 m²

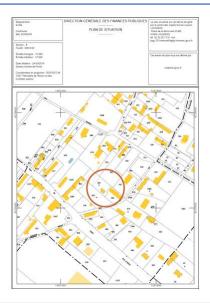
Déclaration préalable

- CERFA 13703*07 à compléter, dater et signer
- Dossier à déposer en mairie en 2 exemplaires

Délai d'instruction

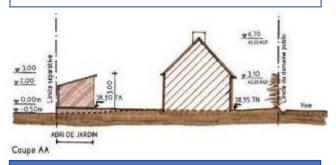
- 1 mois
- sauf demande de pièces complémentaires

DP 1: PLAN DE SITUATION



DP 1 : Il permet de localiser le terrain sur la commune et de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent.

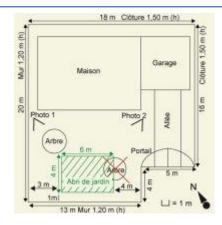
DP 3 : PLAN EN COUPE



DP 3 : A fournir si le projet modifie le profil du terrain. Il permet de comprendre l'incidence des travaux sur le terrain.

Si aucune modification n'est apportée, indiquer TN = TF (terrain naturel = terrain fini)

DP 2: PLAN DE MASSE



DP 2 : Il permet de positionner le projet sur le terrain et de vérifier le respect des règles d'implantation, y compris par rapport à des constructions existantes.

Ce plan fait donc apparaître :

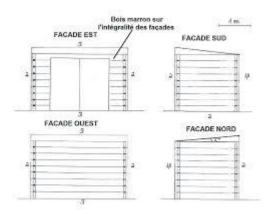
- les bâtiments existants et à construire, éventuellement les bâtiments à démolir,
- les plantations (arbres, haies) à maintenir, à supprimer et à planter.

Préciser les distances entre la construction et les limites de propriété.

Matérialiser l'endroit d'où sont prises les 2 photographies à joindre au projet (DP 7 et 8)

ATTENTION: le plan de masse doit indiquer l'échelle et l'orientation. (càd la direction du Nord)

DP 4/5 : REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR



DP 4/5 : Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, une fois les modifications envisagées réalisées.

Il est possible de fournir un croquis de l'abri de jardin ou la notice détaillée de l'abri acheté.

ATTENTION: Il faut fournir le plan de toutes les façades des constructions, **qu'elles aient ou non des ouvertures**. Il faut indiquer tout ce qui se voit de l'extérieur:

- répartition des matériaux et leurs aspects (dont la toiture)
- éléments de décors
- ouvertures (portes, fenêtres, ...)

DP 6 : DOCUMENT GRAPHIQUE D'INSERTION



Croquis

DP 6 : Il s'agit de visualiser l'insertion du projet dans son environnement, c'est-à-dire les constructions avoisinantes et les paysages.



Photocollage

DP 7/8: PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN





OU

DP 7/8 : Ces photographies permettent de connaître l'environnement dans lequel s'implante le projet, par rapport au voisinage immédiat et plus largement, par rapport au quartier.

DP 7 EN VIRONNEMENT PROCHE

DP 8 ENVIRONNEMENT LOINTAIN